



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 8 septembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h55.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.
Arrivée de Martine COLLETTE à 20h35

Étaient absents : M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, Mme Tiphany CALAIS, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, M. Éric GIRAUD.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : S.LESCURE/P.BENOIT ; M.OUDOT/S.KURT ; D.MOULIN/D.GUILLEUX ; M.CART-GRANDJEAN/R.LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N.PERROT ; E.GIRAUD/M.COLLETTE.

Budget communal – Décision Modificative n°3 : Intégration des résultats du budget « bâtiment Relais »

Dans le cadre du Budget Primitif 2022, il est proposé la décision modificative n°3 suivante :

Par délibération du 27 avril 2022, le Conseil Municipal a autorisé la dissolution du budget annexe « bâtiment Relais » et l'intégration des résultats au budget principal de la commune.

Le comptable du Trésor ayant terminé les écritures extra-budgétaires liées à cette dissolution, il convient de procéder à l'intégration des résultats du budget « Bâtiment Relais » dans le budget principal.

Conformément au compte de gestion, les résultats du budget « Bâtiment Relais » sont les suivants :

Résultat de fonctionnement : + 24 129.34 € (002)

Résultat d'investissement : + 419 616.45 € (001)

Un récapitulatif comptable de cette proposition de décision modificative est proposé en annexe de ce point.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n°3 du Budget ci-dessus détaillée.

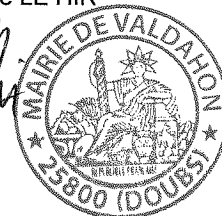
Rapport adopté à la majorité :

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 4

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
14/09/2022